



COMPTE RENDU DE REUNION

COMMISSION LOCALE EAU POTABLE DU PERIMETRE DE ORSCHWILLER LE 15/09/2023 – MAIRIE DE ORSCHWILLER

Participants à la réunion :

Président de la commission locale eau potable : Olivier MORIS

Délégués : voir liste de présence

Directeur Adjoint : Xavier BARBIN

Autres participants : voir liste de présence

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la Commission Locale du 26 mai 2023
2. Etat d'avancement du programme de travaux 2023 et des dépenses
3. Validation du programme d'investissement 2024 et planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans
4. Orientations budgétaires et définition de la redevance d'Eau potable 2024
5. Avis sur demande de permis de construire et règlements de service : présentation des principales évolutions
6. Enquête de satisfaction élus
7. Divers et communication

M. MORIS souhaite la bienvenue aux membres de la Commission Locale de Orschwiller.

1. Adoption du compte-rendu de la Commission Locale du 26 mai 2023

Le compte rendu de la réunion du 26/05/2023 avait pour objet l'adoption du compte rendu de la Commission Locale du 16 septembre 2022, la présentation du rapport annuel 2022, des résultats financiers 2022 et l'état de la dette, l'état d'avancement du programme de travaux 2023 et des dépenses en cours, le contexte et les enjeux liés à l'évolution des dépenses d'énergie et ses impacts sur le budget 2023 ainsi qu'un point sur la décision modificative des éléments budgétaires et redevances 2023.

Le compte rendu ne fait pas l'objet de remarque particulière et est adopté par les membres de la commission.

2. Etat d'avancement du programme de travaux 2023 et des dépenses

M. BAPPERT, Technicien Etudes et Travaux Réseaux, commente l'avancement du programme de travaux 2023, à ce jour deux ruptures ont été réparées, une 28 rue du Château et l'autre 11 rue de la Wick.

3. Validation du programme d'investissement 2024 et Planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans

Afin d'avoir une réflexion sur les travaux futurs à engager ainsi qu'une meilleure maîtrise de l'évolution du prix de l'eau, les services du SDEA proposent une planification des travaux sur 2024-2028.

Cette planification permettra de prioriser les investissements selon les besoins tout en gardant la maîtrise de la capacité d'investissement future. Sur le périmètre d'Orschwiller eau potable le programme pluriannuel 2024-2028 s'élève à 210 800 € décomposé comme suit :

EAU POTABLE

- 2024 – 25 000 €
- 2025 – 110 800 €
- 2026 – 25 000 €
- 2027 – 25 000 €
- 2028 – 25 000 €

M. BAPPERT, technicien études et travaux réseaux, présente également l'opération de réalisation d'un bouclage rue des Vignes en 2025, réalisation qui est conditionnée par une éventuelle subvention du budget communal.

La commission prend acte et valide le programme d'investissement 2024 ainsi que le programme pluriannuel proposé.

4. Orientations budgétaires et définition de la redevance d'Eau potable 2024

Mme LEIBEL, Gestionnaire de Territoire, présente le budget d'eau potable 2024. Elle rappelle que celui-ci est réalisé sans reprise du résultat de l'année N-1.

Malgré des coûts énergétiques en phase de stabilisation, la santé du périmètre d'Orschwiller reste fragile, il est donc proposé d'augmenter le tarif de 0,10€, ce qui mènerait à un tarif moyen pour 120 m³ de 1,67€ composé d'une part fixe de 21 € par an et d'une part variable de 1,49€ par m³. De plus, la Commission Locale décide également d'augmenter le tarif de l'entreprise Sodiplec, qui bénéficie d'un tarif exceptionnel. Celui-ci passera donc, en 2024, à 1,34€ par m³ contre 1,14€ par m³ en 2023.

La section d'exploitation affiche un total équilibré en dépenses et en recettes de 127 850 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 46 950 €. Elle reprend en dépenses le programme de travaux pour un montant de 25 000 € et le remboursement du capital pour 12 000€.

Mme LEIBEL présente également le tableau de bord du périmètre.

Ce tarif permet de dégager 8 530 € d'autofinancement, soit 13% des recettes d'exploitation. Les dépenses d'exploitation représentent 80% des recettes d'exploitation.

A ce jour, la dette sur le périmètre est de 6,1 années. Or si l'intégralité de l'emprunt budgété en 2023 venait à être débloqué, la durée d'extinction de la dette serait alors de 6,9 années.

La commission donne son accord à l'unanimité sur les tarifs proposés pour l'année 2024 et approuve les documents budgétaires présentés.

5. Avis sur demande de permis de construire et règlements de service : présentation des principales évolutions

M. BARBIN rappelle les éléments de process permettant d'établir les avis sur permis de construire corédigés par les autorités locales, les services d'instruction (ATIP, DDT...) et de consultation dont fait partie le SDEA. Il rappelle la complexité du modèle actuel et présente les propositions d'évolutions permettant de simplifier la compréhension du document et améliorer la communication entre les différentes parties prenantes au dossier (SDEA, ATIP, Mairie et demandeur).

En parallèle, une mise à jour des règlements de service du SDEA a également été effectuée, ceci dans le but de répondre aux évolutions techniques, réglementaires, organisationnelles, et aux réflexions stratégiques en cours. L'entrée en vigueur de ces nouveaux documents est prévue au 1 er janvier 2024.

6. Enquête de satisfaction élus

Le délai de réponse à l'enquête de satisfaction est prolongé jusqu'au 31 octobre 2023 afin de recueillir un maximum de réponses des cibles interrogées. Les résultats de cette enquête seront présentés en CCSPL courant décembre 2023.

7. Divers et communication

Enfin, M. BARBIN rappelle l'Assemblée Générale qui aura lieu le 11 décembre 2023 à 9h au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. MORIS lève la séance et remercie les invités de la commission ainsi que le personnel du SDEA.

Le 15 septembre 2023

Visa du Président

Visa du Secrétaire

